



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 42798

Texte de la question

M. Philippe Martin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité d'établir un rapport au Parlement sur la question de l'accompagnement des handicapés psychiques. Si le plan gouvernemental annoncé par le Premier ministre le 25 janvier 2000 au Comité national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) répond à certaines attentes, la quasi-totalité des mesures prises s'adresse aux personnes qui peuvent s'intégrer dans le milieu de vie ordinaire. Or, l'état des personnes souffrant de troubles psychiques nécessite un accompagnement différent des autres handicaps. L'établissement d'un rapport au Parlement sur la question de l'accompagnement des handicapés psychiques permettrait d'avoir une vue synthétique sur les problèmes posés par ce handicap et les dispositifs d'aide à mettre en place. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer la suite qu'elle entend réserver à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42798

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1402